



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAAF Nouvelle-Aquitaine



Lancement
du Programme régional
Enseigner à produire
autrement
pour les transitions
et l'agro-écologie
en Nouvelle-Aquitaine

4 juin 2021
Commission Agro-écologie

**ENSEIGNER
À PRODUIRE AUTREMENT,
POUR LES TRANSITIONS ET
L'AGRO-ÉCOLOGIE**

L'enseignement agricole Nouvelle-Aquitaine

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) est autorité académique en région pour l'enseignement agricole.

La mission est confiée au service régional de la formation et du développement (SRFD) implanté sur 3 sites : Limoges (siège) – Poitiers et Bordeaux.

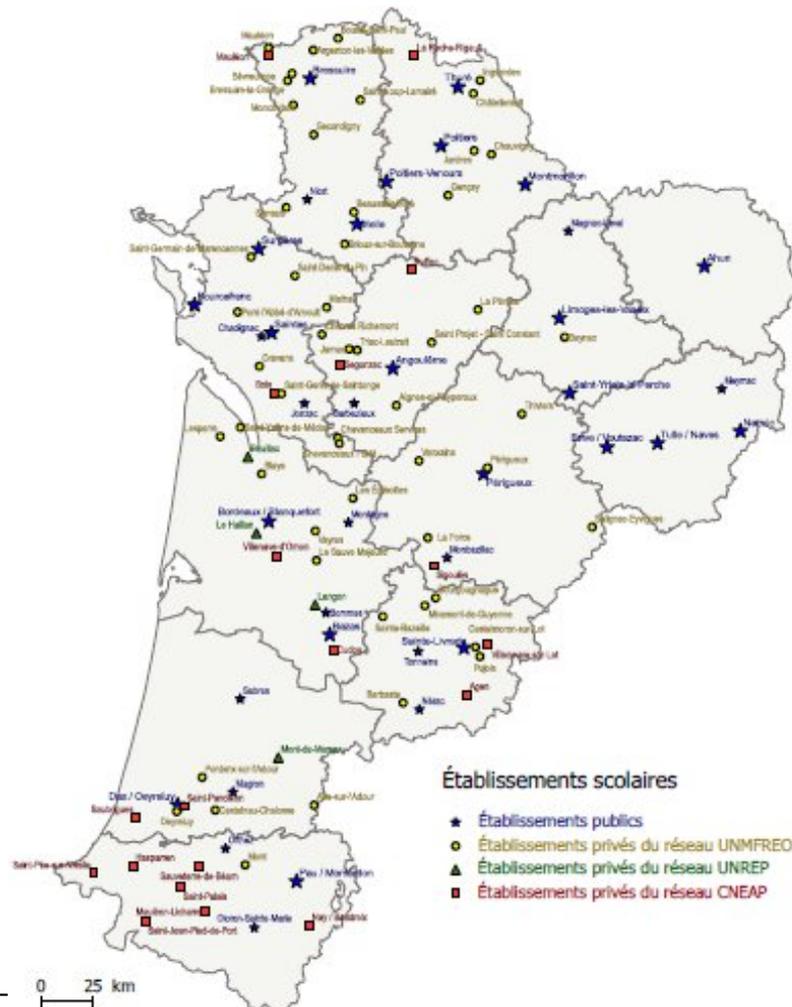
L'enseignement agricole, **c'est un réseau d'établissements** publics et privés

- **22 établissements publics** d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) regroupant des lycées, des CFA, des CFPPA, des exploitations agricoles et ateliers technologiques. Ils constituent le réseau des établissements agricoles publics de nouvelle-aquitaine (**REANA**)
 - **53 maisons familiales et rurales** rattachées à la l'Union nationale des maisons familiales et rurales d'éducation et d'orientation (**UNMFREO**),
 - **19 lycées privés** dépendant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (**CNEAP**),
 - **2 lycées privés** dépendant de l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (**UNREP**).
-

L'enseignement agricole Nouvelle-Aquitaine

Académie	Bordeaux	Limoges	Poitiers	Nouvelle-Aquitaine
EPLEFPA - REANA	6	6	10	22
Lycées - REANA	16	8	14	38
CFA - REANA	6	3	5	14
CFPPA - REANA	6	5	10	21
EA-AT - REANA	14+1	7+3	12+3	40
MFR	22	1	30	53
CNEAP	14	0	5	19
UNREP	2	0	0	2
<i>Ecole d'ingénieur BSA</i>	<i>1</i>			<i>1</i>

- **19 831 apprenants** étaient scolarisés (un peu moins de **13% des effectifs nationaux**) de la 4^{ème} de l'enseignement agricole jusqu'au BTSA en scolaire (y compris une CPGE ATS Bio), **552** pour le **diplôme d'ingénieur**
 - **46,8%** des élèves dans l'enseignement agricole **public**, **53,2 %** dans le **privé**
 - **4598 apprentis** étaient accueillis dans les CFA publics et privés, dont **78%** des apprentis dans l'enseignement agricole **public**
 - **1 808 610 heures stagiaires** étaient dispensées dans les organismes de formation dont **72%** dispensées dans l'enseignement agricole **public** (CFPPA)
 - répartition des effectifs : **15,5 % en BTSA**, **61 % en bac**, **6,5 % en CAPa**, **17 % en 4^{ème}-3^{ème}**
 - des formations dans des secteurs variés : **14 % en aménagement**, **23 % en production**, **30 % en services**, **3 % en transformation**, **13 % en enseignement GT**, **17 % en cycle collège**
-



Contexte d'EPA 2

Loi d'avenir pour l'agriculture :
projet agro-écologique pour la France

- Plan EPA, 2014-2018 : avancées encourageantes et bilan positif
- Plan EPA 2 : amplifier la dynamique pour l'ensemble des établissements techniques et du supérieur, publics et privés

Bilan régional de EPA 1

17,8% de la surface certifiée AB
Soit 19 exploitations sur 33 de l'enseignement
agricole public en 2019

Arbres et haies
12 exploitations
pratiquent et innovent en
agroforesterie

Modules en Agro-écologie

2020-21 : 38 / 221 17 %
2021-22 : 63 / 304 21 %

Formations reconnues à orientation AB

2019 : 12 (9 FC - 2 FIA - 1 FIS) 9 public
2021 : 20 (10 FC - 4 FIA - 6 FIS) 14 public

Ecophyto
24 exploitations
impliquées

5 dans des réseaux DEPHY
11 dans les GIEE

9 projets lauréats du CASDAR TAE

Qui engagent les apprenants dans la reconceptions de
systèmes de la ferme :
Réduction d'intrants, cultures innovantes, associations de
cultures, synergie polyculture-élevage, agroforesterie...

97% des exploitations impliquées dans
la préservation de la
biodiversité

Textes de référence

Circulaire 2020-68 du 30 janvier 2020 : présentation du plan EPA 2

Note de service 2020-327 du 4 juin 2020 : référents EPA 2 2020-21

Note de service 2020-398 du 29 juin 2020 : « guide gouvernance » : organisation et méthode pour la mise en place du plan EPA2

Note de service 2021-286 : modification de 3 indicateurs

<https://chlorofil.fr/eapa/realiser-son-plepa>

Contexte d'EPA 2

Objectif d'EPA 2 : relever le défi de transformations profondes

Des systèmes
de production
agricole

De la
transformation

Des modes
de
distribution

Des modes de
consommation

Des systèmes
alimentaires

Des systèmes
d'interaction
entre acteurs



Ces transitions nécessitent des transformations majeures
des cadres de pensées, des modes d'acquisition des savoirs et des
pratiques

Un plan en 4 axes



Axe 1 – Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie



Axe 2 – Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie



Axe 3 – Amplifier la mobilisation des exploitations et des AT comme supports d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation



Axe 4 – Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

Un plan en 16 actions

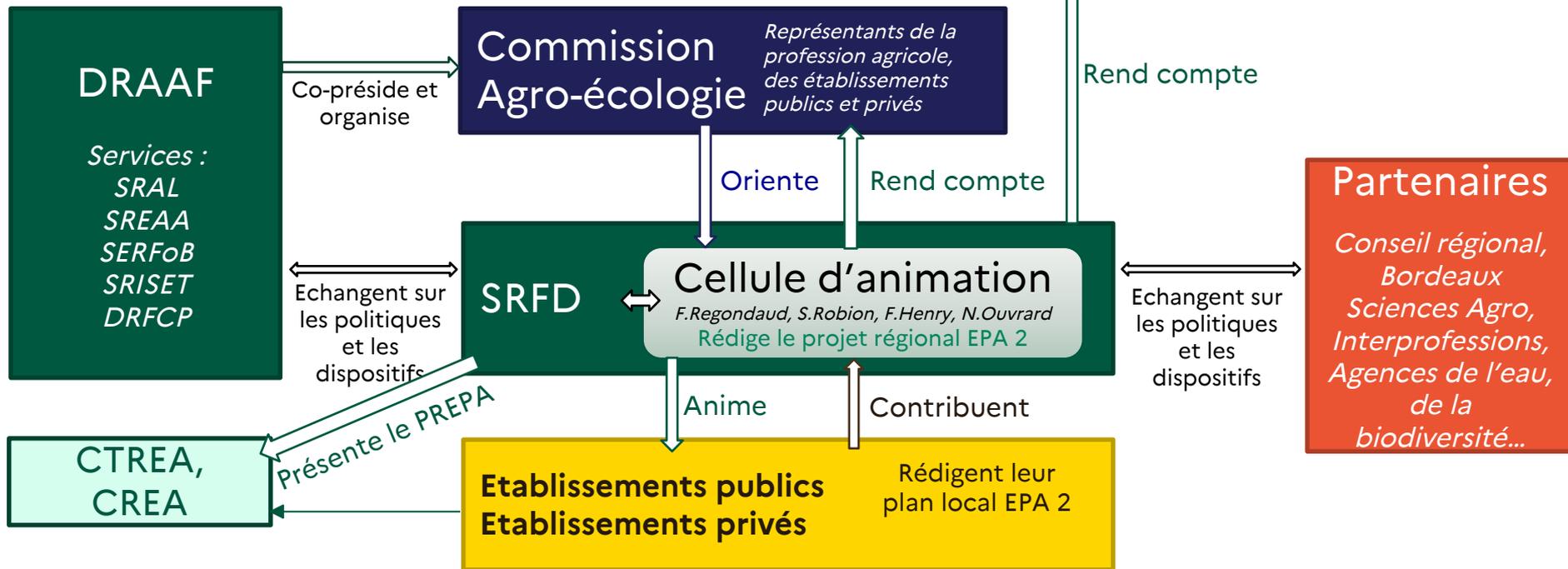
- 1.1 – Préparer les jeunes à débattre
- 1.2 – Soutenir la dynamique du réseau des écoresponsables
- 1.3 – Développer la participation active des apprenants dans la construction et la conduite de projets
- 1.4 – Reconnaître et valoriser toutes les compétences des apprenants liées aux transitions

- 3.1 – Elaborer et déployer une approche diagnostique harmonisée des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole
- 3.2 - Mobiliser les exploitations et ateliers de l'enseignement agricole autour d'objectifs collectifs et suivre leurs progrès
- 3.3 – Participer à des projets d'expérimentation et démonstration multi-sites
- 3.4 - Repérer et impliquer des exploitations innovantes sur le territoire

- 2.1 – Intégrer les enjeux des transitions et de l'agro-écologie dans les projets d'établissement
- 2.2 – Poursuivre la rénovation des référentiels
- 2.3 – Accompagner et former les équipes éducatives et pédagogiques aux référentiels rénovés
- 2.4 – Mettre en place une plate-forme de ressources pédagogiques accessible à tous les acteurs de l'enseignement agricole

- 4.1 – Renforcer et développer les partenariats territoriaux
- 4.2 – Rendre visible et accessible la TAE mise en œuvre dans les établissements
- 4.3 – Incarner les objectifs de la loi EGALIM en matière de restauration collective
- 4.4 – Structurer des partenariats thématiques

Gouvernance régionale



Préambule du PREPA

Des fiches de synthèse sur :

- Contexte national et enjeux
- Objectifs régionaux
- Initiatives locales
- Contacts et liens utiles

Thématiques détaillées :

- Ecophyto II+, HVE
- Ecoantibio
- Agroforesterie
- Ambition Bio
- Biodiversité
- Eau
- EGALIM, PNA
- Energie Climat
- Protéines végétales

Haute valeur environnementale

Contexte et enjeux
La certification environnementale des exploitations agricoles répond au besoin de reconnaître les entreprises engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. Cette démarche est un dispositif issu du Grenelle de l'environnement (2007) et est encadré par les pouvoirs publics.

Objectifs EPA 2

Dans la circulaire 2020-68 sur « enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie », les objectifs fixés sont les suivants :

- Dans l'action 3.1 : en 2021, 100 % des exploitations agricoles de l'enseignement agricole ont conduit ou mis à jour un diagnostic. HVE est étée dans la liste des diagnostics envisagés (comme IDEAM, PEREA, entretiens stratégiques de Réseau-Thém...)
- Dans l'action 3.2 : en 2025, 100 % de la SAU des exploitations agricoles de l'enseignement agricole est conduite en HVE, AB ou SICO

EGALIM et restauration collective

Contexte et enjeux
La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite « EGAlim », précise un ensemble de mesures concernant la restauration collective. Celle-ci est considérée comme un vecteur privilégié pour amener l'ensemble de la population vers un changement de comportement.

Les enjeux sont économiques avec une volonté de territorialiser l'alimentation et environnementaux, la lutte contre le gaspillage ou la promotion des produits végétaux dans les cantines.

Les articles 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

Objectifs EPA 2

La circulaire 2020-68 sur enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie précise :

- dans l'éditorial, que chaque établissement d'enseignement agricole mobilise son site

Ecophyto II+

Contexte et enjeux
Le plan Ecophyto est la déclinaison française du plan d'action national prévu par la directive européenne 2009/128. Il vise à réduire la dépendance et les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Il s'agit d'un objectif de réduction de 50% l'utilisation des pesticides entre 2015 et 2025.

Le plan Ecophyto a permis de mettre en place des outils à destination des utilisateurs de produits phytosanitaires, notamment :

- Le Bulletin de santé du végétal (BSV) (21 bulletins différents)
- Les groupes de fermes : fermes DÉPHY et groupes 30 000 (respectivement 44 et 121, soit 3900 agriculteurs)

Figure 1 : vente des produits phytosanitaires par département en Nouvelle-Aquitaine en 2017, 2018 et 2019

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine



Energie et changement climatique

Contexte et enjeux
D'ici la fin du siècle, les tendances climatiques observées ces dernières décennies s'accroîtront, avec une hausse des températures moyennes, une plus grande variabilité climatique, et des événements météorologiques exceptionnels plus fréquents, plus longs et plus intenses : tempêtes, inondations, sécheresse, fortes chaleurs...

Objectifs régionaux

De son côté, le Conseil Régional a suscité la mise en place d'un Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique, **Acclimaterra**. Il en a tiré les conséquences dans le vote d'une feuille de route, **Neo Terra**, qui définit sa démarche de transition en 11 ambitions. Ces dernières se concrétisent notamment par des appels à projets correspondant bien aux attendus du plan EPA 2 (voir liens).

Objectifs EPA 2

Dans la circulaire 2020-68 sur « enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie », les objectifs fixés sont les suivants :

Ambition bio 2022

Contexte et enjeux
Le plan Ambition Bio 2022 a succédé au plan Ambition Bio 2017 lancé dans le cadre du « Projet Agricoles pour la France ». La construction du plan Ambition Bio 2022 s'est largement appuyée sur les États-Général de l'Alimentation 2022. Il porte notamment l'ambition de parvenir à 15% de la surface agricole utile française conduite en agriculture biologique en 2022.

La ferme Nouvelle-Aquitaine est assez représentative de la moyenne nationale en pourcentage de surfaces bio, avec des dynamiques contrastées selon les territoires. Les Deux-Sèvres, la Vienne, la Gironde, le Lot-et-Garonne et Dordogne sont dans les vingt départements ayant le plus de surfaces en conversion en 2020.

Objectifs régionaux

Le plan Ambition Bio 2022 se décline en un pacte d'ambition régionale issu du DRAAF, conseil régional, chambre d'agriculture, interprofession et Bio Nouvelle-Aquitaine (IRAA), pour la période 2021-2022.

Les objectifs sont notamment de :

- porter la SAU bio régionale à 11% (contre 8,2 % fin 2020)
- porter le nombre d'entreprises agricoles en AB à 15% (contre 11% fin 2020)
- multiplier le nombre de collectivités « Territoire bio engagé »

De plus, le Conseil Régional, dans sa feuille de route NeoTerra votée en 2019, porte l'ambition d'atteindre 30% de produits bio dans les cantines des lycées d'ici 2025.

Etat des lieux dans l'enseignement agricole régional

En 2018, 19 des 33 exploitations de l'enseignement agricole public avaient au moins une partie de leur production en AB (graphique ci-dessous). Cela représentait 17,8% de la SAU, soit 5 points de plus que la profession.

Dans les cantines, produits bio est 15% de nos fojobjctif en 2019, contre 12,8% au niveau national.

L'approvisionnement en produits bio est en hausse : les cantines atteignent déjà d'acheter 20% de produits bio en 2022, contre 12,8% au niveau national.

Objectifs du plan EPA 2

Dans la circulaire 2020-68 sur « enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie », les objectifs fixés sont les suivants :

- Dans l'éditorial, il est demandé à chaque établissement de s'inscrire dans une trajectoire de développement ambitieux de l'agriculture biologique
- Dans l'action 3.2, en 2025, 100% des établissements disposent d'une ou plusieurs exploitations, ont un mode ou de lieux d'élèves en AB.
- En 2025, 30% de la SAU de l'enseignement agricole est certifiée AB.
- En 2025, tous les ateliers agroalimentaires sont certifiés AB.
- Dans l'action 4.2 : en 2022, tous les restaurants collectifs s'approvisionnent à au moins 20% en produits bio

Contacts utiles
Service régional de l'alimentation :
Virginie Graspick : virginie.graspick@agriculture.nouvelle-aquitaine.fr
#absem

11 ambitions pour passer du diagnostic à l'action

- 1 Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
- 2 Accélérer et accompagner la transition agroécologique
- 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine
- 4 Développer les mobilités « propres » pour tous
- 5 Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques
- 6 Construire un nouveau mix énergétique
- 7 Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le « zéro déchet » à l'horizon 2030
- 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
- 9 Préserver et protéger la ressource en eau
- 10 Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
- 11 La Région Nouvelle-Aquitaine, une administration exemplaire dans la transition

Convergence EPA2-Néoterra

Axe 1 : encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions des transitions et de l'AE : écoresponsables, unité facultative engagement citoyen, open badges

Axe 3 : amplifier la mobilisation des EA et AT comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation

Axe 2 : enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions

Action 4.3 (loi EGALIM) : réduire le gaspillage alimentaire

Action 3.1 : tri et recyclage au sein de EA et AT

Action 3.2 : aborder les questions « socialement vives » (biodiversité, gestion des ressources en eau, bien-être animal...)

Priorités nationales et régionales

Des priorités nationales incontournables :

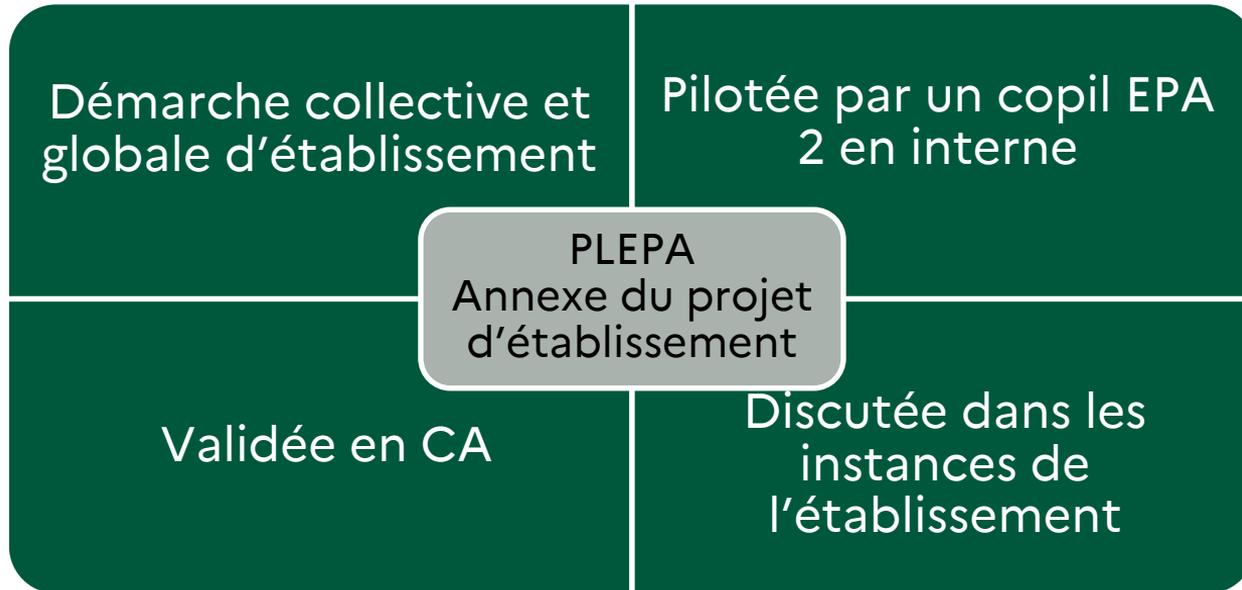
- Sortie du glyphosate
- Conversion à l'agriculture biologique
- Loi EGALIM
- Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique

Des priorités spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine :

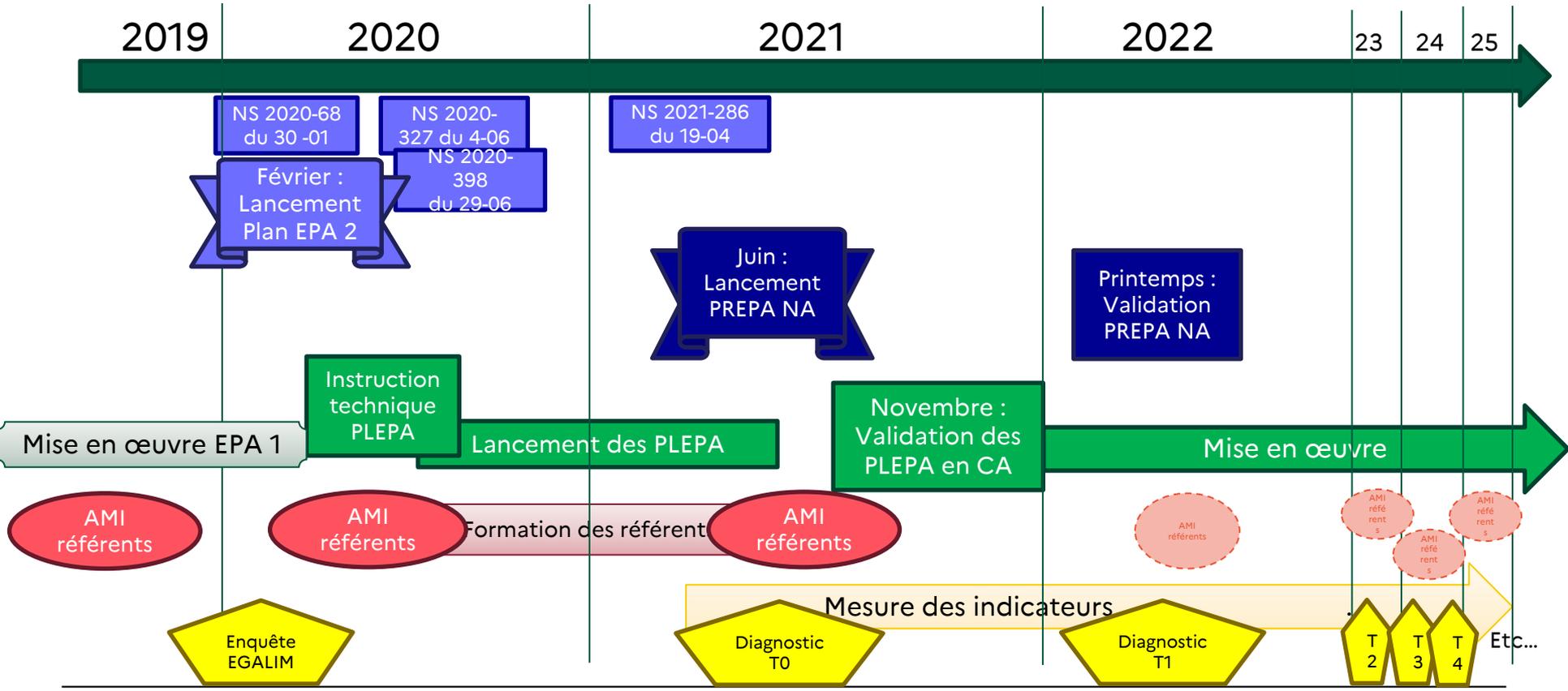
- Préservation de la biodiversité, agroforesterie
- Préservation de la ressource en eau
- Bien-être animal et biosécurité
- Plan protéines végétales

Gouvernance au niveau local

Attendu : Un projet local EPA dans chaque établissement (PLEPA)



Calendrier



Les ressources :

Tiers-temps : 7

EPL St-Yrieix-la-Perche	Agroéquipement réduction des intrants et impact carbone
EPLEFPA Bazas	Conversion AB
EPLEFPA Bourcefranc	Aquaculture intégrée multitrophique
EPLEFPA Jacques Bujault de Melle	Apprenants à besoins particuliers
EPLEFPA de Limoges et du Nord 87	Jeunes à besoins particuliers
EPLEFPA du Lot et Garonne	Services écosystémiques
EPLEFPA Jacques Bujault de Melle	Synergie Caprine

Correspondants RMT : 5

Rentrée scolaire 2020

- **SPICEE** (Structurer et produire **Rentrée** l'innovation dans les systèmes ayant des cultures et de l'élevage ensemble)
EPLEFPA de Montmorillon : Marie-Pierre Chaunu
- **FILARMONI (Economie des filières animales)**
EPLEFPA de Limoges : Mme Magali CUBIZOLLE
- **AFORCE**
EPLEFPA de Meymac : madame Sylvie PONS
- **Al-Chimie (contaminations chimiques de la chaîne alimentaire)**
EPLEFPA de Surgères : Anne PINOIT

Travail en agriculture

EPLEFPA de Bressuire : Eric GENIN

CASDAR : 1

2019-2022

EPLEFPA de Montmorillon : Transition agroécologique dans la Vienne : "Renforcer et valoriser les démarches de transition agroécologique des EPLEFPA de la Vienne au service de la formation et du territoire" : SAINT-JEAN Céline

Les ressources : référents et correspondants EPA2

EPL	Personne	Titre du projet
EPL Bazas	Elodie Lima	Dynamisation du projet agroforestier de l'Exploitation Agricole : pédagogie, technique et expérimentation
EPL St-Yrieix	Nicolas Cartier	Etude de faisabilité d'une conversion vers l'AB en système polyculture élevage
EPL du 64	Gaëlle Portasseau	Les apprenants au coeur des transitions et de l'agro-écologie
EPL Périgord	Virginie Méchaussie	Coordination et suivi des actions du plan EPA2 sur l'EPI 24
EPL Saintonge	A. Leservoisier	Vers une agriculture des sols vivants : ni charrue, ni glyphosate. Le sol au coeur de la conduite culturale
ISNAB	JN Bergeron	Pour le CNEAP, Orienter les formations agricoles vers l'AB et mettre en œuvre le plan EPA2 dans les établissements
EPL Thuré	Charlotte Czerwinski-Rabiet	Implication des apprenants dans la prise de décision, la production, la communication sur la mutation des systèmes au sein de l'exploitation de Thuré
EPL Neuvic-Meymac	Mathieu CHAUMEIL	Suivi et valorisation de la conversion de la ferme du Manus à l'AB
EPL Naves	N. Maisonnas	Changer nos comportements face aux perturbateurs endocriniens
EPL Lot et Garonne	Jean-Luc Sansou	la biodiversité fonctionnelle sur les parcelles agricoles et espaces de vie
EPL Terres et paysage (Melle)	Véronique BAUD	Optimiser l'appropriation pédagogique des projets en faveur de la transition agro-écologique sur l'EA de Melle
EPL Terres et paysage (Niort)	Romain DOUX	Développer et faire valoir des systèmes de culture résilients
EPL Limoges	Magali Cubizolle	Des innovations pour construire l'agriculture de demain en répondant aux attentes d'aujourd'hui
Epl Montmorillon	Emmanuelle BEAUR	Valoriser et renforcer la démarche TAE de l'EPLEFPA de Montmorillon au service de la formation et du territoire
MFR Sevreupe	Raphaël Sourisseau	Référent MFR

EPL	Nom du correspondant	Poste : enseignant, DEA...
Bordeaux Gironde	Amélie Rochas	D4
Bourcefranc	Vincent Gayet	1/3 temps
Surgères	Alain Boilevin	Enseignant
Charente	Berret Yann	D2
Brive Voutzac	Jacques Ferrand	DEPL
Ahun	Palluy Frédéric	D2
Landes	S. Chanéac /Lola Broquet	DEA/DEA
Bressuire	David Renevret	Enseignant
Venours	Bertrand Minaud	DEA
Poitiers Kyoto	Guérineau Sébastien	D2

Prochain AMI
Juin 2021

Indicateurs à renseigner - 1

Axe 1 – Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie

- Nombre de badges numériques délivrés aux apprenants
- Nombre d'apprenants ayant choisi l'option facultative « engagement citoyen »
- Nombre d'établissements engagés dans une démarche éco-responsable **100% en 2022**
- Nombre de groupes d'apprenants participant à des projets de sciences participatives
- Nombre d'établissements qui participent à au moins 1 AAP valorisant l'implication des apprenants impulsés par la DGER

Indicateurs à renseigner - 2

Axe 2 : Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions

- Plan local EPA voté par établissement **100% fin 2021**
- Nombre d'agents ayant suivi une formation /transitions
- Nombre d'établissements dans lesquels les démarches pédagogiques expérimentales sont déployées
- Nombre de fiches pollen déposées sur Chlorofil

Indicateurs à renseigner - 3

Axe 3 – Amplifier la mobilisation des exploitations et des AT comme supports d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation

- % d'exploitations ayant mis en œuvre un diagnostic système 100% mi 2021
- % d'établissements ayant au moins un atelier de production en AB 100% en 2025
- % de SAU en AB, HVE, SIQO 100% en 2025
- % d'ateliers technologiques ayant une certification AB 100% en 2025
- % d'exploitations n'utilisant pas ou plus de glyphosate 90% en 2021, 10% en bonne voie
- Consommation d'eau et d'énergie dans les AT par kg d'aliment produit
Réduction
- Nombre d'exploitations et d'ateliers agroalimentaires approvisionnant la cantine de leur établissement
- Nombre de groupes/classes impliqués dans un projet de transition agro-écologique de l'exploitation ou de l'atelier technologique

Indicateurs à renseigner - 4

Axe 4 : développer l'animation dans les territoires et l'essaimage de pratiques innovantes

- Nombre de partenariats ou projets formalisés avec des acteurs du territoire **au moins 2 par EPL en 2022**
- Nombre de ½ journées sur l'agro-écologie ouvertes aux partenaires socioéconomiques ou grand public
- % en valeur de produits de qualité et durables utilisé en restauration collective
 - **50 % au 1^{er} janvier 2022**
- Dont AB **20% au 1^{er} janvier 2022**
- Etablissements ayant engagé des démarches pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM en restauration collective **100% au 1^{er} janvier 2021**

Valorisation

- Bullepa
- Newsletter EPA 2
- Adt.educagri.fr
- Pollen.educagri.fr
- Edd.educagri.fr
- Instagram, autres RS

National

- Agrosmart Campus
- Padlet DRAAF
- **Site CRANA :**
**Agenda de l'agro-
écologie**

Régional

- Evènements locaux
- Presse locale
- Bulletin interne EPL
- Site internet EPL
- Réseaux sociaux

Local